

## Ajout d'espèces exotiques envahissantes au niveau de la liste réglementaire nationale : justifications.

### **Rappel de la réglementation et des listes existantes**

La réglementation nationale concernant les espèces exotiques envahissantes se base sur deux articles du code de l'environnement, permettant une graduation dans l'application de mesures restrictives :

- L'article L.411-5 (niveau 1), qui réglemente l'introduction dans le milieu naturel d'espèces non cultivées et non domestiques, qu'elle soit volontaire, par négligence ou par imprudence à savoir les aspects de relâchers volontaires ou involontaires de spécimens vivants ainsi que de diaspores dans un milieu non surveillé et non confiné (partie viable, gamète, semence, œuf et propagule) )
- L'article L.411-6 (niveau 2), qui réglemente en plus les aspects d'importation, y compris le transit sous surveillance douanière, d'utilisation, de transport, de détention, d'échange, de commercialisation (vente, achat), et qui se base sur la réglementation du règlement européen 1143/2014 du 22 octobre 2014. Les espèces listées sous ce régime font l'objet d'un contrôle aux frontières, réalisé par les services d'inspection phytosanitaire et vétérinaire du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Dans ce régime peuvent être réglementées des espèces cultivées et domestiques.

Les espèces domestiques sont listées par l'arrêté ministériel du 11 août 2006. Concernant les espèces cultivées, il n'existe pas à ce jour de liste définie par arrêté ministériel, néanmoins la notice utilisée pour les déclarations de cultures dans le cadre des aides PAC définit une liste d'espèces éligibles à ces dernières qui font l'objet de mise en culture. La liste est accessible via ce lien :

[https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2020/Dossier-PAC-2020\\_notice\\_cultures-precisions.pdf](https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2020/Dossier-PAC-2020_notice_cultures-precisions.pdf)

A ce jour et au regard de ces deux articles du code de l'environnement, 3 arrêtés ministériels ont été pris pour la métropole, définissant des listes d'espèces animales et végétales réglementées :

- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain,
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain,
- Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Ces arrêtés listent au total au niveau taxonomique une famille, 5 genres et 77 espèces qui se répartissent comme suit :

<b>Niveau de réglementation / Règne</b>	<b>Niveau 1 (L.411-5) : 1 famille, 5 genres, 11 espèces</b>	<b>Niveau 2 (L.411-6) : 66 espèces</b>
Espèces animales	1 famille, 5 genres, 11 espèces Mammifères : 1 famille, 6 espèces Oiseaux : 2 espèces Reptiles : 5 genres Amphibiens : 3 espèces	30 espèces Mammifères : 11 espèces Oiseaux : 5 espèces Reptiles : 1 espèce Amphibiens : 1 espèce Poissons : 4 espèces Crustacés : 6 espèces Insectes : 1 espèce Autres invertébrés : 1 espèce
Espèces végétales	0	36 espèces

A ce jour et en métropole, les espèces de niveau 2 relèvent exclusivement de la réglementation européenne (règlements d'exécution associés au règlement initial 1143/2014<sup>1</sup>, qui définissent les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne (EEEUE) ; les espèces de niveau 1 résultent quant à elles d'une réglementation strictement nationale. Il convient de noter également que les espèces de niveau 2 ont été également réglementées au niveau des territoires ultramarins, afin d'éviter une rétro-importation fortuite ou volontaire en métropole. Ces territoires par ailleurs possèdent des listes d'EEE spécifiques de niveau 2.

Constat est fait au niveau de la métropole que ces listes sont notoirement insuffisantes au regard de la situation constatée en matière de présence d'EEE sur le territoire : extension rapide de certaines espèces, risque d'arrivée d'autres déjà présentes au niveau de l'UE (pays du sud notamment), insuffisance d'espèces marines réglementées, ...

L'article 12 du règlement 1143/2014 permet aux Etats membres de l'UE d'établir des listes nationales d'EEE, qui seront soumises à une réglementation identique à celles proposées au niveau de l'UE (EEEUE) :

#### Article 12

#### Espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour un État membre

1. Les États membres peuvent établir une liste nationale des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour un État membre. Pour ces espèces exotiques envahissantes, les États membres peuvent appliquer, sur leur territoire, des mesures telles que celles visées aux articles 7, 8, 13 à 17, 19 et 20, selon le cas. Ces mesures sont compatibles avec le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et sont notifiées à la Commission conformément au droit de l'Union.

2. Les États membres informent la Commission et les autres États membres des espèces qu'ils considèrent comme des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour un État membre ainsi que des mesures prises conformément au paragraphe 1.

#### Présentation de la liste complémentaire

La présente liste proposée à la réglementation EEE a été réalisée par l'OFB (DGD Police / connaissance / expertise, rassemblant différentes compétences), sur la base d'analyses de risque, à dire d'experts (espèces animales, méthodologie développée par l'Unité Mixte Scientifique Patrimoine Naturel (UMS Patrinat OFB / MNHN) ou via des méthodes de hiérarchisation basées sur des critères liés aux impacts des espèces sur les milieux, le degré de présence, la biologie de l'espèce (espèces végétales, méthodes développées par les CBN). Cette liste complémentaire comprend une famille, 10 genres et 69 espèces et se répartissant comme suit :

Niveau de réglementation / Règne	Niveau 1 (L.411-5) : 25 espèces + 10 genres	Niveau 2 (L.411-6) : 44 espèces + 1 famille
Espèces animales	20 espèces et 10 genres : Mammifères : 1 espèce Oiseaux : 8 espèces Reptiles : 10 genres Amphibiens : 0 Poissons : 4 espèces Crustacés : 2 espèces Mollusques : 5 espèces	36 espèces et 1 famille : Mammifères : 2 espèces + 1 famille Oiseaux : 2 espèces Reptiles : 2 espèces Amphibiens : 1 espèce Poissons : 19 espèces Crustacés : 8 espèces Mollusques : 2 espèces

1

Règlement d'exécution (UE) n°2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil  
- Règlement d'exécution (UE) n°2017/1263 de la Commission du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil

- Règlement d'exécution (UE) n°2019/1262 de la Commission du 25 juillet 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes pour l'Union

Espèces végétales	5 espèces	8 espèces
-------------------	-----------	-----------

Les justifications de l'inscription des différentes unités taxonomiques sont détaillées en annexe I de cette note. Certaines espèces sont proposées dans des compléments européens à venir (2021 voire au-delà).

### ***Procédure de validation de la liste***

Cette liste est soumise à un processus de consultation se déroulant à plusieurs niveaux, permettant d'affiner les propositions :

- Consultation institutionnelle, auprès de structures concernées à des degrés divers par la thématique EEE : administrations, opérateurs de l'Etat impliqués sur la thématique biodiversité, gestionnaires d'espaces naturels, fédérations professionnelles de producteurs / éleveurs, fédérations d'usagers de la nature à des fins de loisir ou sur le plan économique. La liste complète figure en annexe II de cette note.
- Consultation d'instances scientifiques : Conseil national de protection de la nature (CNPN), commission nationale de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS)
- Consultation du grand public sur une durée de 3 semaines, via le site internet du ministère de la transition écologique, sur la base de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement.

Une fois la liste stabilisée, s'ensuit la procédure de signature de l'arrêté (cosignature ministère de la transition écologique / ministère de l'agriculture et de l'alimentation), puis sa parution au Journal Officiel. Ce dernier comprend, outre la liste, des dispositions concernant la détention d'animaux de compagnie par les particuliers et des spécimens vivants (animal / végétal) par des établissements spécialisés (parcs zoologiques, jardins botaniques, établissements de recherche, établissements à vocation commerciale).

L'arrêté du 18 octobre 2018, relatif à la faune sauvage captive et aux conditions de détention de spécimens animaux, sera également mis à jour au vu de cette nouvelle liste.

### ***Informations complémentaires :***

Pour toute information complémentaire : s'adresser à :

François DELAQUAIZE

Ministère de la transition écologique / Direction de l'eau et de la biodiversité




01 40 81 35 42



[francois.delaquaize@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.delaquaize@developpement-durable.gouv.fr)

## ANNEXE I : Liste des EEE proposées à la réglementation


### VEGETAUX

#### Niveau 1 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	T / M	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Acer negundo</i> Erable negundo 	Non	T	Arbre originaire d'Amérique du Nord, présent sur tout le territoire métropolitain. L'impact de l'Érable negundo est relatif. Des peuplements denses peuvent conduire à une réduction de la biodiversité de la strate herbacée et arborée. En s'implantant au sein des communautés alluviales, il peut modifier la structure et la composition floristique et faunistique.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/acer-negundo/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/acer-negundo/</a>
<i>Amorpha fruticosa</i> Indigo du Bush 	Non	T	Arbuste originaire d'Amérique du nord, présent essentiellement en Camargue et vallée du Rhône. Il peut perturber la régénération naturelle des forêts alluviales en concurrençant les semis d'arbres indigènes. Dans les milieux plus ouverts, il entraîne une profonde modification de la composition de la flore, favorisant les espèces rudérales nitrophiles.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/amorpha-fruticosa/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/amorpha-fruticosa/</a>
<i>Broussonetia papyrifera</i> Mûrier à papier 	Oui	T	Arbre originaire de l'Asie du sud-est, présent essentiellement sur le littoral méditerranéen et la vallée de la Garonne. Espèce à fort potentiel invasif, sa multiplication est très rapide et il peut croître même dans des conditions lumineuses défavorables. Il peut se développer en milieu urbain. Il élimine assez rapidement les espèces autochtones des sites où il est présent. Espèce présente dans les jardins publics, ce qui justifierait son inscription en niveau 1 seulement.  <a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/10017">https://www.cabi.org/isc/datasheet/10017</a>




<p><i>Erythranthe guttata</i> Mimule tacheté</p> 	Non	T	<p>Plante terrestre originaire d'Amérique du nord, présente en métropole sur la façade de la Manche et dans le Massif Central.</p> <p>Les études réalisées montrent que les populations de <i>Mimulus</i> sont soumises à de fortes variations inter-annuelles et forment principalement des tapis discrets le long des ruisseaux causant peu ou pas d'impact sur les espèces indigènes. Des tapis plus denses sont rarement observés dans les communautés perturbées. Dans ce cas, les mimules modifient de manière significative à la fois la composition des espèces et de la structure des communautés végétales riveraines.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/mimulus-guttatus/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/mimulus-guttatus/</a></p>
<p><i>Sicyos angulatus</i> Sicyos anguleux</p> 	Non	T	<p>Plante terrestre originaire d'Amérique du nord, présente en métropole sur la vallée de la Garonne et du Rhône.</p> <p>Dans les cultures, le concombre anguleux grimpe sur les maïs dont les tiges se brisent ou se couchent au sol sous le poids de la liane, rendant la récolte très difficile. Il pose également des problèmes d'ordre environnemental dans les ripisylves, en formant de grandes draperies réduisant la diversité floristique.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/sicyos-angulatus/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/sicyos-angulatus/</a></p>

**Niveau 2 :**

<p><b>Nom latin</b> <b>Nom vernaculaire</b></p>	<p><b>Future EEEUE ?</b></p>	<p><b>terrestre + eau douce (T) / marin (M)</b></p>	<p><b>Remarques</b></p>
<p><i>Rugulopteryx okamurae</i> Algue rouge japonaise</p> 	Oui	M	<p>Algue originaire du Japon, présente en Espagne où elle envahit les littoraux. Colonise les milieux au détriment d'autres espèces, échouage en masse sur les plages.</p> <p>Non encore présente sur le littoral méditerranéen français, mais susceptible de remonter à la faveur du réchauffement de la Méditerranée.</p> <p><a href="https://www.reachextra.com/rugulopteryx-okamurae/">https://www.reachextra.com/rugulopteryx-okamurae/</a></p>
<p><i>Carpobrotus acinaciformis</i> Griffe de sorcière</p>	Non	T	<p>Plante terrestre originaire d'Afrique du Sud. Colonise les milieux littoraux sur les façades atlantique et méditerranéenne. Croissance rapide, multiplication végétative et sexuée. Forme des tapis monospécifiques, empêchant la croissance des plantes autochtones. Toujours vendue en jardinerie.</p>

			<a href="https://doris.ffessm.fr/Especies/Carpobrotus-edulis-Griffes-de-sorciere-3968">https://doris.ffessm.fr/Especies/Carpobrotus-edulis-Griffes-de-sorciere-3968</a>
<p><i>Carpobrotus edulis</i> Griffe de sorcière</p> 	Non	T	<p>Plante terrestre originaire d'Afrique du Sud. Colonise les milieux littoraux sur les façades atlantique et méditerranéenne. Croissance rapide, multiplication végétative et sexuée. Forme des tapis monospécifiques, empêchant la croissance des plantes autochtones. Toujours vendue en jardinerie.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/carpobrotus-edulis/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/carpobrotus-edulis/</a></p>
<p><i>Cortaderia selloana</i> Herbe de Pampa</p> 	Oui	T	<p>Plante terrestre originaire d'Amérique du Sud, présente en métropole sur la façade atlantique et méditerranéenne, l'herbe de la Pampa est une espèce à croissance rapide hautement compétitive, utilisant une grande quantité de ressources nutritives au détriment de la flore indigène. Sa croissance rapide et l'accumulation d'une biomasse aérienne et souterraine importante lui permettent de capter la lumière, l'humidité et les nutriments au détriment des autres plantes. La grande quantité de matériaux qu'elle produit est hautement inflammable, augmentant sérieusement les risques d'incendies.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/cortaderia-selloana/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/cortaderia-selloana/</a></p>
<p><i>Crassula helmsii</i> Crassule de Helms</p> 	Non	T	<p>Plante aquatique originaire d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Présente dans les milieux humides, essentiellement dans le quart nord-ouest (Bretagne, Pays de Loire).</p> <p>La Crassule de Helms forme un tapis végétal très dense qui supprime les espèces aquatiques indigènes. La réduction de l'intensité lumineuse ne permet plus la photosynthèse et donc l'oxygénation de l'eau. L'espèce peut affecter la reproduction des amphibiens en retardant l'éclosion des œufs. Le piégeage de la matière organique est important et résulte en un atterrissement accru des étangs envahis. Les tapis denses peuvent obstruer les canaux et fossés pouvant causer des risques d'inondation à certains endroits.</p>




			<a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/crassula-helmsii/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/crassula-helmsii/</a>
<p><i>Egeria densa</i> Elodée dense</p> 	Non	T	<p>Plante aquatique originaire d'Amérique du Sud ; présente dans la moitié ouest de la métropole ; sa capacité à coloniser la totalité des milieux jusqu'en surface formant des herbiers denses peut créer des difficultés de déplacement pour les poissons et présenter des impacts physico-chimiques notables. Les herbiers deviennent monospécifiques et contribuent à réduire la biodiversité. Les gênes sur les usages sont nombreux : perturbation des activités de loisirs nautiques, herbiers denses rendant la pêche impraticable, gêne à la navigation fluviale. Plante utilisée en aquariophilie.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/egeria-densa/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/egeria-densa/</a></p>
<p><i>Sagittaria latifolia</i> Sagittaire à larges feuilles</p> 	Non	T	<p>Plante aquatique originaire d'Amérique du Nord, présente sporadiquement en métropole sans zonage particulier ; elle peut former de larges zones monospécifiques et entre en concurrence avec la flore locale, elle se multiplie rapidement via de nombreuses graines ou par multiplication végétative. L'espèce peut aussi occuper les canaux artificiels et boucher les fossés de drainage. » (CDR-EEE)</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/sagittaria-latifolia/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/sagittaria-latifolia/</a></p>
<p><i>Salpichroa organifolia</i> Muquet des pampas</p> 	Non	T	<p>Plante terrestre originaire d'Amérique du Sud, présente en métropole sur les littoraux atlantiques et méditerranéens. Les tiges de cette plante vivace pouvant atteindre 2 mètres de hauteur peuvent constituer des peuplements étendus et très denses, éliminant toute autre végétation, quelquefois en situation de lisières, dans des biotopes divers tels que friches urbaines, talus routiers, maquis littoraux, arrière-dunes, falaises et rochers, haies, bords de cours d'eau.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/salpichroa-organifolia/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/salpichroa-organifolia/</a></p>


# ANIMAUX

## MAMMIFERES



### Niveau 1 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Ammotragus lervia</i> Mouflon à manchettes 	Non	T	Espèce originaire d'Afrique du Nord, présent en métropole uniquement au niveau de la Montagne Ste Victoire près d'Aix-en-Provence (PACA) suite à des échappements de parcs. Par broutage et piétinement, il peut dégrader les habitats naturels sensibles et les zones agricoles, et entre en compétition avec les ongulés autochtones.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ammotragus-lervia/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ammotragus-lervia/</a>

### Niveau 2 :


Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Castor canadensis</i> Castor du Canada 	Oui	T	Espce originaire d'Amérique du Nord, introduite volontairement en Europe (fourrure) et échappé de parcs. Présent dans les pays limitrophes (Luxembourg, Belgique, Allemagne) et donc susceptible d'arriver sur le territoire français. Concurrence avec le castor d'Europe par avantage reproductif, pas d'hybridation entre les deux espèces. Déjà réglementé par l'article L.411-5 du code de l'environnement (arrêté du 14 février 2018).  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/castor-canadensis/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/castor-canadensis/</a>
<i>Neovison vison</i> Vison d'Amérique	Non, mais projet de régulation	T	Espèce originaire d'Amérique du Nord, introduite volontairement en Europe (fourrure) et échappée d'élevages. Arrêt prévu de ces derniers en 2025. Concurrence avec le vison d'Europe par consommation des ressources, pas d'hybridation entre les deux espèces ; prédation sur amphibiens, oiseaux, petits mammifères. Porteur du botulisme et de la toxoplasmose. Déjà réglementé par l'article L.411-5 du code de l'environnement (arrêté du 14 février 2018).










			<a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/neovison-vison/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/neovison-vison/</a>
<p>Sciuridae (sauf espèces natives et espèces déjà réglementées) Écureuils</p> 	Oui pour 4 espèces	T	<p>Espèces présentes sur tous les continents à l'exception de l'Australie, 285 espèces. Concurrence potentielle avec l'écureuil roux, espèce native de Sciuridae présente en métropole (consommation de ressources, avantages reproductifs). 4 espèces de Sciuridae sont déjà réglementées au titre de l'article L.411-6 du code de l'environnement (arrêté du 14 février 2018) : <i>Sciurus niger</i>, <i>Sciurus carolinensis</i>, <i>Callosciurus erythraeus</i>, <i>Tamias sibiricus</i> ; une 5<sup>ème</sup> est prévue au titre des EEE préoccupantes pour l'Union européenne : <i>Callosciurus finlaysonii</i>. La famille des Sciuridae est quant à elle réglementée au titre de l'article L.411-5 du code de l'environnement (arrêté du 14 février 2018).</p> <p><a href="https://ecureuils.mnhn.fr/">https://ecureuils.mnhn.fr/</a></p>

## OISEAUX

### Niveau 1 :



Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<p><i>Aix sponsa</i> Canard carolin</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord ; encore peu présente en métropole (entre 50 et 100 individus) ; espèce utilisée en ornementation. Concurrence possible avec l'avifaune native, espèce à surveiller.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/aix-sponsa/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/aix-sponsa/</a></p>
<p><i>Aix galericulata</i> Canard mandarin</p>	Non	T	<p>Espèce originaire d'Asie ; présente en métropole (autour de 400 individus) ; espèce utilisée en ornementation. Concurrence possible avec l'avifaune native, espèce à surveiller.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/aix-galericulata/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/aix-galericulata/</a></p>

			
<p><i>Agapornis fischeri</i> Inséparable de Fisher</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Afrique tropicale ; présente en métropole dans le département des Alpes-Maritimes (individus relâchés) ; espèce utilisée en tant qu'animal de compagnie. Espèce à surveiller.</p> <p><a href="http://www.dehondt-desmets.fr/2017/04/les-oiseaux-exotiques-introduits-en-france-et-leur-impact.html">http://www.dehondt-desmets.fr/2017/04/les-oiseaux-exotiques-introduits-en-france-et-leur-impact.html</a></p>
<p><i>Agapornis personatus</i> Inséparable masqué</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Afrique de l'Est ; présente en métropole dans le département des Alpes-Maritimes (individus relâchés) ; espèce utilisée en tant qu'animal de compagnie. Espèce à surveiller.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/agapornis-personatus/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/agapornis-personatus/</a></p>
<p><i>Agapornis roseicollis</i> Inséparable rosegorge</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Afrique du Sud ; présente en métropole dans le département des Alpes-Maritimes (individus relâchés) ; espèce utilisée en tant qu'animal de compagnie. Espèce à surveiller.</p>
<p><i>Anser indicus</i> Oie à tête barrée</p>	Non	T	<p>Espèce originaire d'Asie centrale ; présente en métropole sous forme de populations dispersées (une soixantaine d'individus). Espèce utilisée en ornementation, à surveiller.</p>

			<a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/anser-indicus/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/anser-indicus/</a>
<i>Cygnus atratus</i> Cygne noir 	Non	T	Espèce originaire d'Australie ; présente en métropole sous forme de populations dispersées (200 individus, en augmentation) ; une grosse partie vivant sur le lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique). Comportement agressif en période nuptiale, lui conférant un avantage adaptatif vis-à-vis de l'avifaune locale. Hybridation possible avec le cygne tuberculé. Espèce utilisée en ornementation, à surveiller.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/cygnus-atratus/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/cygnus-atratus/</a>
<i>Myiopsitta monachus</i> Conure veuve 	Non	T	Espèce originaire d'Amérique du Sud ; présente en métropole sur différents territoires (Ile de France, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, PACA) : individus relâchés ou échappés de volières. Développement des populations favorisé par le réchauffement climatique. Compétition avec les espèces locales pour les ressources, hôte potentiel d'agents pathogènes et parasites aviaires. Espèce utilisée comme animal de compagnie, à surveiller.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/myiopsitta-monachus/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/myiopsitta-monachus/</a>


## Niveau 2 :





Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Branta canadensis</i> Bernache du Canada	Non	T	Espèce originaire d'Amérique du Nord ; présente quasi partout en métropole hormis le littoral méditerranéen où l'espèce reste rare. Forte extension depuis les années 1970. Introduction volontaire pour la chasse et l'ornementation dès le XVIème siècle. Compétition avec les espèces locales pour les ressources, dommages aux cultures et aux aires de loisir, eutrophisation des plans d'eau possible en cas de forte densité d'individus. Déjà réglementé par l'article L.411-5 du code de l'environnement (arrêté du 14 février

			2018).  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/branta-canadensis/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/branta-canadensis/</a>
<i>Leiothrix lutea</i> Léiothrix jaune 	Non	T	Espèce originaire d'Asie du sud-est ; présent en métropole sur différents territoires (Ile de France, Nouvelle-Aquitaine, PACA) : individus relâchés ou échappés de volières. Développement des populations favorisé par le réchauffement climatique. Compétition avec les espèces locales pour les ressources, contribuant à la dispersion de plantes exotiques.. Espèce utilisée comme animal de compagnie  <a href="https://www.ornithomedia.com/breves/progression-leiothrix-jaune-europe-poursuit-03037/">https://www.ornithomedia.com/breves/progression-leiothrix-jaune-europe-poursuit-03037/</a>

## REPTILES


### Niveau 1 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Apalone spp</i> 	Non	T	Genre originaire d'Asie et d'Amérique du Nord, 3 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux aquatiques par consommation des ressources (poissons, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Animaux potentiellement dangereux pour l'Homme (morsure). Espèces à surveiller.  <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Apalone">https://fr.wikipedia.org/wiki/Apalone</a>
<i>Chelydra spp</i> sauf <i>Chelydra serpentina</i>	Non	T	Genre originaire d'Amérique du Nord, centrale et du Sud, 3 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe.



			<p>Animaux potentiellement dangereux pour l'Homme (morsure). Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Chelydra">https://fr.wikipedia.org/wiki/Chelydra</a></p>
<p><i>Macrochelys spp</i> sauf <i>Macrochelys temminckii</i></p> 	Non	T	<p>Genre originaire d'Amérique du Nord, 3 espèces au niveau du genre (a priori, confirmations taxonomiques à valider). Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés). Animaux potentiellement dangereux pour l'Homme (morsure). Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Macrochelys">https://fr.wikipedia.org/wiki/Macrochelys</a></p>
<p><i>Kinosternon spp</i></p> 	Non	T	<p>Genre originaire d'Amérique du Nord, centrale et du Sud, 18 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux aquatiques par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Kinosternon">https://fr.wikipedia.org/wiki/Kinosternon</a></p>
<p><i>Mauremys spp.</i> sauf <i>Mauremys leprosa</i></p> 	Non	T	<p>Genre originaire d'Asie, Afrique et Europe de l'Est, 9 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Mauremys">https://fr.wikipedia.org/wiki/Mauremys</a></p>
<p><i>Pelodiscus spp.</i> (<i>Trionyx spp.</i> sensu lato)</p>	Non	T	<p>Genre originaire de l'Asie de l'est, 4 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude</p>



			<p>d'Europe. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Pelodiscus">https://fr.wikipedia.org/wiki/Pelodiscus</a></p>
<p><i>Pelomedusa spp</i></p> 	Non	T	<p>Genre originaire d'Afrique, 10 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Pelomedusa">https://fr.wikipedia.org/wiki/Pelomedusa</a></p>
<p><i>Pelusios spp.</i></p> 	Non	T	<p>Genre originaire d'Afrique, 17 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Pelusios">https://fr.wikipedia.org/wiki/Pelusios</a></p>
<p><i>Sternotherus spp</i></p> 	Non	T	<p>Genre originaire d'Amérique du Nord, 4 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat de la métropole. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Sternotherus">https://fr.wikipedia.org/wiki/Sternotherus</a></p>
<p><i>Testudo spp. sauf Testudo hermanni hermanni</i></p>	Non	T	<p>Genre originaire d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Europe, 5 espèces au niveau du genre. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Impact sur les milieux terrestres par consommation des ressources (végétaux), compétition avec la Tortue d'Hermann. Espèces à surveiller.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Testudo">https://fr.wikipedia.org/wiki/Testudo</a></p>


			
---	--	--	--

## Niveau 2 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Chelydra serpentina</i> 	Non	T	Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole suite à des relâchers volontaires d'individus. Impact sur les milieux terrestres et d'eau douce par consommation des ressources (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, invertébrés), compétition avec la Cistude d'Europe. Animaux potentiellement dangereux pour l'Homme (morsure). Peut contribuer à la dispersion d'agents pathogènes dans le milieu (salmonellose, peste des écrevisses).  <a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/chelydra-serpentina/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/chelydra-serpentina/</a>
<i>Macrochelys temminckii</i> 	Non	T	Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole suite à des relâchers volontaires d'individus. Impact sur les milieux non documenté. Animaux potentiellement dangereux pour l'Homme (morsure).  <a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/macroclemys-temminckii/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/macroclemys-temminckii/</a>


## AMPHIBIENS




### Niveau 2 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Xenopus laevis</i> Xénope lisse 	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Afrique du Sud, utilisée pour la recherche médicale, échappée de centres d'élevage. Présente en Nouvelle-Aquitaine essentiellement, pourrait se disperser au niveau du bassin de la Loire.</p> <p>Espèce opportuniste avec un fort potentiel reproducteur, le Xénope constitue des populations parfois très denses. Consommateur de poissons et d'invertébrés, mais également de larves et adultes d'amphibiens, il présente un risque majeur pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.</p> <p>Déjà réglementé par l'article L.411-5 du code de l'environnement (arrêté du 14 février 2018), et proposé comme EEE préoccupante pour l'UE (2021).</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/xenopus-laevis/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/xenopus-laevis/</a></p>

## POISSONS





### Niveau 1 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Garra rufa</i> Poisson-docteur 	Non	T	<p>Espèce originaire du Moyen-Orient, utilisée en médecine douce pour son action exfoliante. Adaptation possible au climat du sud de la métropole. Le nombre d'établissements proposant une prestation de « fish pedicure » serait supérieur à 270 ce qui laisse supposer un risque important d'introduction dans le milieu naturel. Les connaissances sur cette espèce étant peu nombreuses, les risques d'établissement et d'invasion sont difficiles à évaluer. Le principe de précaution doit donc s'appliquer.</p>
<i>Hypophthalmichthys molitrix</i> Amour argent	Non	T	<p>Espèce originaire d'Asie centrale, introduite en métropole dans les années 1950 pour des raisons zootechniques (capacité à exploiter la biomasse zooplanctonique des étangs de pisciculture). Utilisée comme espèce ornementale.</p> <p>Adaptation possible au climat du sud de la métropole.</p> <p>Susceptible d'induire une dégradation de la qualité de l'eau dans la mesure où ne consommant que les grandes espèces de phytoplancton, elle permet au petit phytoplancton</p>





			de croître de façon excessive, entraînant de fait un changement de fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème susceptible d'impacter les espèces présentes (végétation, invertébrés, poissons).  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/hypophthalmichthys-molitrix/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/hypophthalmichthys-molitrix/</a>
<i>Hypophthalmichthys nobilis</i> Amour à grosse tête 	Non	T	Espèce originaire du sud de la Chine, introduite en métropole pour l'entretien de la végétation des plans d'eau. Présente en milieu naturel en faible nombre. Impact sur la biodiversité peu documenté. Néanmoins, sa forte consommation de zooplancton, d'algues et d'insectes peut être à l'origine d'une compétition avec les espèces autochtones dépendantes des mêmes ressources, dont les poissons et les mollusques.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/aristichthys-nobilis/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/aristichthys-nobilis/</a>
<i>Proterorhinus semilunaris</i> Gobie demi-lune 	Non	T	Espèce originaire des bassins fluviaux de la mer Noire (Dniepr, Dniestr et Danube) et de l'est de la mer Egée. Présent en métropole dans l'Est (Moselle, Rhin), risque élevé de dissémination sur l'ensemble du territoire. Impact pour le moment difficile à évaluer, mais pourrait évincer des espèces locales.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/proterorhinus-semilunaris/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/proterorhinus-semilunaris/</a>




## Niveau 2 :




Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<i>Ambloplites rupestris</i> Crapet des roches	Non	T	Espèce originaire d'Amérique du Nord, introduite en métropole pour la pêche de loisir. Présente en milieu naturel en faible nombre. Impact sur la biodiversité peu documenté ; le crapet de roche se nourrit principalement d'insectes aquatiques et de petits poissons, pouvant de fait concurrencer les espèces locales.  <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ambloplites-rupestris/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ambloplites-rupestris/</a>




			
<p><i>Ameiurus melas</i> Poisson-chat</p> 	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, introduite en métropole pour la pêche de loisir. Présente sur tout le territoire.</p> <p>L'espèce entre en compétition avec les grands prédateurs autochtones, pour les sites de reproduction et au niveau trophique. Impacts potentiels par prédation sur une large gamme de proies : végétaux aquatiques, invertébrés et poissons (indigènes et exotiques).</p> <p>Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ameiurus-melas/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ameiurus-melas/</a></p>
<p><i>Ameiurus nebulosus</i> Barbotte brune</p> 	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, introduite en métropole pour la pêche de loisir. Présente sur tout le territoire.</p> <p>Impacts par prédation sur une large gamme de proies : végétaux aquatiques, invertébrés et poissons (indigènes et exotiques). Augmentation de la turbidité de l'eau.</p> <p>Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/94468">https://www.cabi.org/isc/datasheet/94468</a></p>
<p><i>Carassius gibelio</i></p>  <p>Car assi n arg ent é</p>	Non	T	<p>Espèce originaire d'Asie, introduite en métropole au XIXème siècle pour la pisciculture. Constitue la forme ancestrale du poisson rouge (<i>Carassius auratus</i>).</p> <p>Peut causer des dommages économiques et environnementaux en provoquant des changements quantitatifs en devenant l'espèce dominante et en modifiant les chaînes alimentaires. Les populations envahissantes sont souvent triploïdes et composées presque exclusivement de femelles qui présentent une reproduction particulière, utilisant le sperme d'autres espèces pour activer (mais pas fertiliser) leurs propres œufs.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/carassius-gibelio/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/carassius-gibelio/</a></p>
<p><i>Channa argus</i> Poisson tête de serpent</p>	Oui	T	<p>Espèce originaire de Chine, non présente en métropole.</p> <p>Forts impacts environnementaux : réduit l'abondance des poissons planctivores par la prédation, augmentant ainsi l'abondance du zooplancton et réduisant l'abondance du phytoplancton. Prédateur vorace et impact sévère sur les populations indigènes de poissons ainsi que sur d'autres crustacés, mollusques, insectes, ...</p>




			<p>Capable de tolérer des habitats avec une teneur en oxygène dissous extrêmement faible, ce qui lui confère un avantage adaptatif significatif. Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/89026">https://www.cabi.org/isc/datasheet/89026</a></p>
<p><i>Gambusia holbrooki</i> Gambusie</p> 	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présent sur la façade ouest en métropole. Utilisée comme agent de régulation des moustiques (consommation des larves) dans de nombreuses régions du monde. En métropole, elle consomme principalement d'octobre à mai des petits crustacés et de juin à septembre, d'insectes aquatiques, à l'exclusion des larves de moustiques. L'espèce constitue un réservoir pathogène pour plusieurs espèces de poissons autochtones. Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/gambusia-holbrooki/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/gambusia-holbrooki/</a></p>
<p><i>Gambusia affinis</i> Gambusie de l'Ouest</p> 	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présent sur la façade ouest en métropole. Utilisée comme agent de régulation des moustiques (consommation des larves) dans de nombreuses régions du monde. Peu ou pas présente en métropole pour le moment, mais susceptible de s'y implanter. Considérée comme l'une des 100 espèces les plus invasives au monde par l'UICN. Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/gambusia-affinis/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/gambusia-affinis/</a></p>
<p><i>Lagocephalus sceleratus</i></p> 	Oui	M	<p>Espèce présente dans les océans indien et pacifique, et présente en Méditerranée (espèce lessepsienne). Présente sur le littoral de la métropole. Impact sur les pêcheries (endommagement des filets) et prédation sur les poulpes et pieuvres. Forte toxicité pour l'Homme si ingestion (toxine présente dans la peau et les viscères). Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304380018300164">https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304380018300164</a></p>
<p><i>Micropterus dolomieu</i> Black-bass à petite bouche</p>	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole. Introduite pour la pêche de loisir. Fort impact sur la biodiversité locale du fait d'un niveau élevé de prédation sur des poissons</p>

			<p>plus petits d'espèces locales, en compétition avec des espèces indigènes. Peut devenir un élément dominant du réseau trophique, en particulier dans les systèmes de faible complexité biologique et physique. Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/74844">https://www.cabi.org/isc/datasheet/74844</a></p>
<p><i>Neogobius fluviatilis</i> Gobie fluviatile</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire des bassins fluviaux des mers Noire (Dniepr, Dniestr et Danube principalement) et d'Azov (Don) dont il fréquente plutôt les estuaires. Découvert en 2014 en métropole sur la Moselle, risque élevé de dissémination sur l'ensemble du territoire. En terme d'impact, il peut réduire les ressources alimentaires de nombreuses espèces indigènes, car de nombreuses espèces de poissons d'eau douce européennes utilisent les mêmes catégories de proies.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/115759">https://www.cabi.org/isc/datasheet/115759</a></p>
<p><i>Neogobius melanostomus</i> Gobie à tache noire</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire des zones littorales de la mer Caspienne, de la mer Noire et de la mer d'Azov, des estuaires et des parties aval de cours d'eau comme le Danube, le Dniestr, le Dniepr, le Don et l'Ura. Présent en métropole dans l'Est (Moselle, Rhin), risque élevé de dissémination sur l'ensemble du territoire. Peut entrer en compétition avec des espèces indigènes via sa prédation sur les œufs, alevins et parfois juvéniles de poissons.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/neogobius-melanostomus/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/neogobius-melanostomus/</a></p>
<p><i>Ponticola kessleri</i> Gobie de Kessler</p>	Non	T	<p>Espèce originaire des bassins fluviaux de la Mer Noire (Dniepr, Dniestr et Danube). Présent en métropole dans l'Est (Moselle, Rhin), risque élevé de dissémination sur l'ensemble du territoire. Impact pour le moment difficile à évaluer, mais pourrait évincer des espèces locales.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ponticola-kessleri/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ponticola-kessleri/</a></p>

			
<p><i>Oreochromis mossambicus</i> Tilapia du Mozambique</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire de l'Afrique de l'est, utilisée en pisciculture dans de nombreux pays tropicaux. Devenue invasive du fait d'un comportement d'espèce pionnière et d'une alimentation omnivore, conduisant à la disparition d'espèces locales.</p> <p>Non présente en métropole dans le milieu naturel, mais susceptible d'être exportée vivante dans les territoires ultra-marins où son élevage est autorisé du fait des dispositions du règlement européen 708/2007 sur l'aquaculture des espèces exotiques. L'espèce de fait pourrait devenir envahissante sur ces territoires et avoir un impact dévastateur sur les communautés aquatiques.</p> <p>Considérée comme l'une des 100 espèces les plus invasives au monde par l'UICN.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/72085">https://www.cabi.org/isc/datasheet/72085</a></p>
<p><i>Oreochromis niloticus</i> Tilapia du Nil</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire de l'Afrique centrale et du bassin du Nil, utilisée en pisciculture dans de nombreux pays tropicaux. Devenue invasive du fait d'un comportement d'espèce pionnière et d'une alimentation omnivore, conduisant à la disparition d'espèces locales.</p> <p>Non présente en métropole dans le milieu naturel, mais susceptible d'être exportée vivante dans les territoires ultra-marins où son élevage est autorisé du fait des dispositions du règlement européen 708/2007 sur l'aquaculture des espèces exotiques. L'espèce de fait pourrait devenir envahissante sur ces territoires et avoir un impact dévastateur sur les communautés aquatiques.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/72086">https://www.cabi.org/isc/datasheet/72086</a></p>
<p><i>Pimephales promelas</i> Tête de boule</p>	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole (introduction pour la pêche de loisir).</p> <p>Les populations introduites peuvent croître rapidement en raison de leur rendement reproductif élevé et de leur capacité à utiliser une large gamme de ressources alimentaires. Il peut concurrencer d'autres poissons pour les ressources alimentaires et l'habitat, en particulier pendant la saison de frai lorsque les mâles sont territoriaux aux sites de nidification. L'espèce peut affecter indirectement des espèces de vertébrés et d'invertébrés en réduisant la qualité de l'habitat.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/69889">https://www.cabi.org/isc/datasheet/69889</a></p>



			
<p><i>Pterois miles</i> Poisson lion</p> 	Oui	M	<p>Espèce présente dans les océans indien et pacifique, et présente en Méditerranée (espèce lessepsienne). Non encore présente sur les côtes méditerranéenne de métropole, mais présente en Italie.</p> <p>Impact important sur les milieux marins en consommant en grande quantité les juvéniles et les proies des poissons piscivores locaux et en étant un compétiteur spatial pour d'autres poissons prédateurs et macro-crustacés, comme la langouste. Affaiblissement des stocks de ces populations déjà soumises à la pêche commerciale et de loisir.</p> <p>Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2023 ?)</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/pterois-miles/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/pterois-miles/</a></p>
<p><i>Pterois volitans</i> Poisson lion</p> 	Non	M	<p>Espèce présente dans les océans indien et pacifique, et présente en Méditerranée (espèce lessepsienne). Non encore présente sur les côtes méditerranéenne de métropole.</p> <p>Impact important sur les milieux marins en consommant en grande quantité les juvéniles et les proies des poissons piscivores locaux et en étant un compétiteur spatial pour d'autres poissons prédateurs et macro-crustacés, comme la langouste. Affaiblissement des stocks de ces populations déjà soumises à la pêche commerciale et de loisir.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/pterois-volitans/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/pterois-volitans/</a></p>
<p><i>Umbra pygmaea</i> Umbre pygmée</p>	Non	T	<p>Espèce originaire des Etats-Unis, introduite en métropole dans les années 1910.</p> <p>Les impacts négatifs sur la biodiversité sont généralement décrits comme faibles à moyens en particulier dans les systèmes fluviaux. L'espèce peut être considérée comme une espèce à fort impact dans les fossés à végétation dense ou dans les eaux dépourvues d'autres espèces de poissons. Forte prédation sur les larves d'amphibiens.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/59964">https://www.cabi.org/isc/datasheet/59964</a></p>



			
---	--	--	--

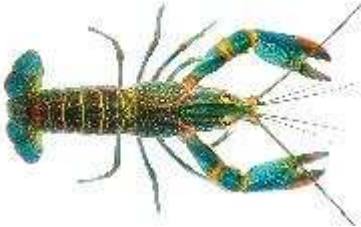

## **CRUSTACES**





### **Niveau 1 :**


<b>Nom latin</b> <b>Nom vernaculaire</b>	<b>Future</b> <b>EEEUE ?</b>	<b>terrestre +</b> <b>eau douce</b> <b>(T) / marin</b> <b>(M)</b>	<b>Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE</b>
<i>Callinectes sapidus</i> Crabe bleu 	Oui	M	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente sporadiquement sur le littoral atlantique de la métropole, mais en forte extension sur le littoral méditerranéen. Introduction via les eaux de ballast et le biofouling).</p> <p>Espèce commercialisable, projets de valorisation en cours au niveau du Golfe du Lion. Prédateur omnivore et détritivore, le Crabe bleu a un impact sur les populations des espèces dont il se nourrit (gastéropodes, bivalves, petits poissons, etc.) ; impact également sur les infrastructures de pêche (destruction des filets).</p> <p>Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (date non connue)</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/callinectes-sapidus/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/callinectes-sapidus/</a></p>
<i>Cherax destructor</i> Yabbie 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Australie, population localisée en Bretagne.</p> <p>Impacts encore peu connus, mais espèce ayant potentiellement un impact élevé du fait de sa prolificité, son taux de croissance rapide, sa capacité à créer des populations denses, sa capacité concurrentielle et ses habitudes alimentaires (macroinvertébrés, y compris les mollusques, poissons, amphibiens (à priori)).</p> <p>Potentiellement vecteur de parasites.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/89134">https://www.cabi.org/isc/datasheet/89134</a></p>



## Niveau 2 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<p><i>Cherax quadricarinatus</i> Ecrevisse bleue</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Australie tropicale, ne se développe pas en milieu tempéré. Elevée en aquaculture.</p> <p>Son inscription permet d'éviter une importation de spécimens vivants en métropole, qui pourraient être ensuite retransportés dans les territoires d'outre-mer tropicaux où l'espèce pourrait devenir invasive, via des échappements d'élevages.</p> <p>Impact sur la faune indigène, à travers la compétition directe et la prédation, ainsi que son potentiel de transmission de nouveaux parasites.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/89135">https://www.cabi.org/isc/datasheet/89135</a></p>
<p><i>Faxionus juvenilis</i> Ecrevisse juvénile</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole depuis 2005 (introduction volontaire au niveau d'étangs de culture, dans le Doubs).</p> <p>Porteuse saine de la peste des écrevisses (aphanomycose), elle représente, comme les autres écrevisses américaines, une menace pour les espèces indigènes. L'espèce est susceptible de rentrer en compétition avec les écrevisses indigènes, en raison de leur cycle biologique plus rapide, une fécondité élevée et une meilleure tolérance à la pollution des cours d'eau.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/orconectes-juvenilis/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/orconectes-juvenilis/</a></p>





<p><i>Faxonius immunis</i> Ecrevisse calicot</p> 	Non	A	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole (Alsace), via une introduction involontaire, en expansion rapide.</p> <p>Porteuse saine de la peste des écrevisses, elle représente une menace pour les espèces indigènes. Elle présente également des caractères biologiques avantageux en termes de compétition interspécifique : croissance rapide, fécondité élevée, agressivité, etc.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/orconectes-immunis/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/orconectes-immunis/</a></p>
<p><i>Faxonius rusticus</i> Ecrevisse à taches rouges</p> 	Oui	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole (Occitanie).</p> <p>Reconnue comme l'une des écrevisses les plus invasives au monde. Du fait d'un besoin énergétique supérieur à la moyenne des autres espèces d'écrevisses, l'Écrevisse à tache rouge présente un comportement particulièrement agressif qui, associé à des populations denses, provoquent de sérieux impacts sur la faune native (écrevisses, macroinvertébrés, bivalves) ainsi que sur la flore aquatique dont elle peut drastiquement réduire l'abondance.</p> <p>Espèce proposée comme EEE préoccupante pour l'UE (2021)</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/faxonius-rusticus/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/faxonius-rusticus/</a></p>
<p><i>Procambarus acutus</i> Ecrevisse de la rivière blanche</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, non présente a priori en métropole, mais présente dans les pays limitrophes.</p> <p>La biodiversité peut diminuer en raison de la compétition pour la nourriture ou l'espace, attaque sur macroinvertébrés, y compris les escargots, ainsi que sur les poissons et les amphibiens ; consommation possible de végétaux aquatiques, vecteur potentiel de parasites.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/67841">https://www.cabi.org/isc/datasheet/67841</a></p>
<p><i>Procambarus alleni</i> Ecrevisse de Floride</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présence possible en métropole</p> <p>Impacts sur les macroinvertébrés, les poissons et les amphibiens.</p>


<p><i>Procambarus virginalis</i> Ecrevisse des marécages</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, présente en métropole (Lorraine). Présentant la particularité d'être triploïde, elle serait très probablement issue de la reproduction de deux individus de <i>Procambarus fallax</i> dont l'un présentait une autopolyploïdie (duplication du matériel génétique). Il s'agit du seul crustacé décapode se reproduisant par parthénogenèse, tous les individus étant des clones descendant de la même femelle fondatrice.</p> <p>Porteuse saine de la peste des écrevisses, elle représente, comme les autres écrevisses américaines, une menace pour les espèces indigènes avec lesquelles elle est également susceptible d'entrer en compétition.</p> <p><a href="http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/procambarus-virginalis/">http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/procambarus-virginalis/</a></p>
<p><i>Procambarus zonangulus</i> / <i>Procambarus acutus</i> Ecrevisse de la rivière blanche du sud</p>	Non	T	<p>Espèce originaire d'Amérique du Nord, non présente a priori en métropole. Fait l'objet d'un élevage important aux Etats-Unis. Taxonomie complexe et non résolue : synonymie possible avec <i>Procambarus acutus</i></p> <p>Espèce peu étudiée mais comme <i>P. clarkii</i>, représente une menace pour les espèces indigènes notamment en tant que vecteur de pathogènes, prédateur, compétiteur et perturbateur du fonctionnement de l'écosystème.</p>

## MOLLUSQUES



### Niveau 1 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<p><i>Corbicula fluminea</i> Corbicule asiatique</p>	Non	T	<p>Espèce originaire d'Asie du sud-est, présente sur tout le territoire métropolitain.</p> <p><i>C. fluminea</i> a l'un des taux de filtration les plus élevés par biomasse, comparativement aux autres espèces de bivalves d'eau douce. Par conséquent, l'un des impacts majeurs sera sur la réduction des communautés planctoniques et un impact sur les autres bivalves.</p> <p>Les corbicules peuvent obstruer les installations humaines (systèmes de pompes, grilles d'alimentation).</p> <p>Considérée comme l'une des 100 espèces les plus invasives au monde par l'UICN.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/88200">https://www.cabi.org/isc/datasheet/88200</a></p>

			
<p><i>Corbicula leana</i> Corbicule japonaise</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire du Japon. Présente en métropole en moindre importance que l'espèce précédente. Mêmes impacts potentiels que cette dernière.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Corbicula">https://fr.wikipedia.org/wiki/Corbicula</a></p>
<p><i>Dreissena polymorpha</i> Moule zébrée</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire du bassin ponto-caspien, elle a envahi progressivement l'Europe depuis la fin du XVIIIème siècle, via le réseau de transport maritime, fixée aux coques des bateaux ou dans les eaux de ballast. Présente en métropole sur tout le territoire.</p> <p>L'espèce est responsable d'importantes altérations des écosystèmes : leur consommation importante de plancton entraîne une modification de la chaîne alimentaire et une compétition avec les espèces indigènes, ainsi qu'une augmentation de la transparence de l'eau qui favorise la prolifération d'algues. Elle entraîne également une acidification de l'eau et sont les hôtes de plusieurs parasites.</p> <p>Considérée comme l'une des 100 espèces les plus invasives au monde par l'UICN.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/dreissena-polymorpha/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/dreissena-polymorpha/</a></p>
<p><i>Dreissena rostriformis bugensis</i> Moule quagga</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Ukraine. Présente dans les cours d'eau majeurs de l'est de la métropole (Alsace, Lorraine, vallée du Rhône). Mêmes impacts que l'espèce précédente.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/dreissena-rostriformis-bugensis/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/dreissena-rostriformis-bugensis/</a></p>

<p><i>Sinanodonta woodiana</i> Anodontite chinoise</p> 	Non	T	<p>Espèce originaire d'Asie du sud-est. Présente en métropole dans le Grand Est. Elle peut menacer les populations d'Unionidae autochtones. Ce déclin pourrait s'expliquer par différentes compétitions entre ces espèces : poissons hôtes pour fixer leurs larves, espace et nourriture.</p> <p><a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/sinanodonta-woodiana/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/sinanodonta-woodiana/</a></p>
--	-----	---	--

## Niveau 2 :

Nom latin Nom vernaculaire	Future EEEUE ?	terrestre + eau douce (T) / marin (M)	Justification de la réglementation de l'espèce en tant qu'EEE
<p><i>Brachidontes pharaonis</i></p> 	Non	M	<p>Espèce originaire de l'océan Indien. Présente en Méditerranée (espèce lessepsienne), mais absente pour le moment du littoral méditerranéen français.</p> <p>L'établissement de massifs de Brachidontes a des effets importants sur le biote de la côte rocheuse intertidale. Les habitats sont clairement touchés lorsque la densité de moules est élevée.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/109127">https://www.cabi.org/isc/datasheet/109127</a></p>
<p><i>Rapana venosa</i> Rapana veiné</p> 	Oui	M	<p>Espèce originaire d'Asie (Japon, Chine). Présente en métropole sur le littoral atlantique et potentiellement méditerranéen. Introduite via le transfert de naissains pour la conchyliculture.</p> <p>Il exerce une pression prédatrice importante sur la malacofaune indigène (notamment huîtres et moules), du fait de ses larges capacités alimentaires et sa large tolérance aux variations de salinité.</p> <p><a href="https://www.cabi.org/isc/datasheet/66682">https://www.cabi.org/isc/datasheet/66682</a></p>



## **ANNEXE II : Liste des organismes consultés**

### **ETAT : administrations et opérateurs**

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGAL / DGPE)

Ministère de la santé et des solidarités (DGS)

Ministère de la mer (DPMA)

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

IFREMER

MNHN

ONF

ANSES

Agences de l'Eau

### **Fédérations d'acteurs professionnels et d'usagers de la nature**

#### Végétal :

Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (Val'Hor)

FREDON France

Jardins Botaniques de France (JBF)

Société Botanique de France (SBF)

#### Animal :

Association des éleveurs amateurs d'oiseaux d'ornement (Aviornis)

Fédération d'Aquariophilie (FédéAqua)

Syndicat des professionnels de l'animal familial (PRODAF)

Association française des parcs zoologiques (AFDPZ)

Fédération nationale des chasseurs (FNC)

Fédération nationale des pêcheurs de France (FNPF)

Fédération française d'aquaculture (FFA)

Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)

Union ornithologique de France (UOF)

Association francophone des vétérinaires de parcs zoologiques (AVDPZ)

Club des éleveurs amateurs d'oiseaux exotiques (CDE)

### **Gestionnaires d'espaces naturels**

Fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels

### **ONG**

Comité français de l'UICN